

# COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

COM(95) 73 final

Bruxelles, le 08.03.1995

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU CONSEIL

EUROPE ET JAPON: LES PROCHAINES ETAPES

## TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION
  2. LE CONTEXTE CHANGEANT
  3. EVALUATION DES RELATIONS ACTUELLES
  4. EFFICACITE DE LA POLITIQUE DES ETATS-UNIS ET DE CELLE DE L'UNION EUROPEENNE A L'EGARD DU JAPON
  5. RELATIONS POLITIQUES
    - 5.1 Propositions
  6. RELATIONS ECONOMIQUES
    - 6.1. Courants d'Echanges et d'Investissements
    - 6.2. Accès au marché - Obstacles sectoriels
    - 6.3. Accès au marché - Obstacles structurels
    - 6.4. Le mécanisme d'évaluation des échanges (TAM)
    - 6.5. Le dialogue en matière réglementaire
    - 6.6. Investissements
    - 6.7. Echanges de services
    - 6.8. Promotion des exportations
    - 6.9. Coopération industrielle
    - 6.10. Recherche et Développement
    - 6.11. Participation des Etats Membres et des milieux d'affaires européens
    - 6.12. Connaissances inégales
    - 6.13. Questions macro-économiques
    - 6.14. Société de l'Information
    - 6.15. Propositions
  7. COOPERATION DANS D'AUTRES DOMAINES
  8. CONCLUSIONS
- 
- Annexe I Statistiques  
Annexe II Problèmes d'accès au marché japonais - progrès réalisés depuis janvier 1993  
Annexe III Le cadre actuel de la coopération Commission/Japon

## Communication de la Commission au Conseil

### Europe et Japon: les prochaines étapes

#### 1. INTRODUCTION

Le Japon est en train de changer. Une nouvelle génération arrive à l'avant-plan, contestant le rôle du pays dans le monde après la fin de la guerre froide. Des changements de nature culturelle sont à l'oeuvre au fur et à mesure que la technologie et les voyages accroissent l'impact des facteurs externes sur le Japon. Le système des partis politiques se transforme, il y a un glissement perceptible vers l'influence du consommateur et un désir de changer le système bureaucratique afin qu'il devienne plus réceptif à la volonté démocratique. On constate un nouvel intérêt pour la déréglementation face à la nécessité de renforcer la compétitivité afin que les entreprises japonaises puissent continuer à vivre avec la valeur élevée du yen.

L'Union est également en train de changer. L'entrée en vigueur du traité de Maastricht prévoit le développement d'une politique étrangère et de sécurité commune. L'Union a réalisé le Marché Intérieur et vient d'être élargie par l'adhésion de trois nouveaux Etats membres et se prépare à l'Union Economique et Monétaire et à un futur élargissement aux pays de l'Europe centrale et orientale.

Nous avons beaucoup de choses en commun. L'Union européenne et le Japon sont des démocraties industrialisées qui doivent faire face aux défis de l'interdépendance économique mondiale. Nous voulons tous deux un système économique multilatéral stable et le maintien d'une sécurité globale. Nous inaugurons tous deux de nouvelles approches de la politique étrangère et de sécurité dans laquelle les liens avec les Etats-Unis resteront forts mais pas omniprésents. Chacun de nous s'engage vers une définition de rapports constructifs avec la Russie et la Chine et avec différentes parties de l'Asie. Nous devons tous deux rester compétitifs sur les marchés internationaux où nous nous heurtons à bien de nouveaux concurrents. Enfin, et selon des voies différentes, nous essayons tous deux de nous tailler un rôle politique à la mesure de notre puissance économique.

Des changements intérieurs et internationaux se combinent pour donner l'occasion à l'Union européenne de développer davantage ses relations avec le Japon. Celles-ci sont fondées sur la déclaration de 1991 et sur les conclusions adoptées par le Conseil en juin 1992. La politique à l'égard du Japon est également formulée dans le contexte de la stratégie asiatique de l'Union telle que définie en 1994. Elle combine un renforcement du dialogue et de la coopération avec une pression maintenue pour l'ouverture des marchés qui produit déjà des résultats. Mis à part le bilan de la relation économique et commerciale et les propositions pour l'amélioration de l'efficacité de la politique de l'UE, y compris dans les domaines de coopération, cette Communication suggère la façon pour l'Union de développer ses relations politiques avec le Japon. Ce faisant, l'Union peut soutenir activement et participer à l'engagement politique plus ferme du Japon dans la politique étrangère et de sécurité globale.

## 2. LE CONTEXTE CHANGEANT

Les bouleversements politiques qu'a connus le Japon ces deux dernières années reflètent l'insatisfaction croissante des électeurs par rapport au système actuel, la mentalité différente des consommateurs et la contestation générale de la place et du rôle du pays dans le monde après la fin de la guerre froide. Par conséquent, le système des partis politiques se transforme dans l'espoir général que les nouvelles formes de gouvernement seront plus ouvertes à une pression électorale normale. Les Japonais sont plus soucieux de prendre des engagements internationaux, ont un sentiment plus profond d'indépendance et sont décidés à en avoir pour leur argent. Ces changements ont lieu dans le cadre d'un changement rapide en Asie qui a des implications dans de nombreux domaines pour le Japon.

Le Japon veut jouer un plus grand rôle sur la scène internationale, adapté à sa puissance économique. Le Japon aimerait jouer un plus grand rôle en Asie. Le Japon participe activement dans les mesures de construction d'un climat de confiance régional telles que le Forum Régional de l'ASEAN, dont l'Union est également membre. Le Japon a annoncé clairement et publiquement son souhait de devenir un membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies. Ceci mis en ensemble avec le ressentiment à l'égard de la tactique utilisée par les Etats-Unis pour poursuivre leurs objectifs économiques bilatéraux, entraîne une certaine réévaluation des relations avec les Etats-Unis.

Sur le plan économique, l'implosion de la bulle économique et la récession, qui vient seulement de se terminer, ont modifié l'attitude des consommateurs et de l'industrie. Un bon rapport qualité prix plutôt que la consommation ostentatoire de produits de luxe est devenu le maître mot. On compare de plus en plus les prix, particulièrement avec les prix dans d'autres pays, et ces comparaisons sont publiées. Le consommateur souhaite davantage de produits moins chers en provenance de l'étranger.

Quoique l'industrie japonaise fasse des efforts acharnés, particulièrement dans les secteurs où elle est le plus compétitive, par des innovations technologiques et des licenciements, pour maintenir sa compétitivité avec un rapport yen/dollar de 100 ou même en-dessous, il ne fait aucun doute que l'incidence d'un yen élevé a été de forcer l'industrie à revoir les secteurs dans lesquels la totalité de la production se fait au Japon. Une des réponses a été d'investir dans des installations de production à l'étranger. L'industrie japonaise admet de plus en plus la globalisation de l'économie mondiale et investit massivement dans la région asiatique à forte croissance et à faible coût du travail. Par ailleurs, l'industrie japonaise s'ouvre davantage à la diversification de ses approvisionnements en composants qui comprennent davantage d'importations. Cette nouvelle attitude a été un des facteurs qui a favorisé l'expansion des activités de coopération industrielle entre l'Union européenne et le Japon au cours des 12 derniers mois.

Ces nouvelles tendances ont forgé la conviction des consommateurs et du monde de l'industrie que le réseau dense de réglementations qui existe au Japon maintient les prix à la consommation et les coûts industriels à un niveau bien supérieur à ce qu'il devrait être en réalité. Cela a amené l'industrie et les secteurs de l'administration favorables à l'industrie à soutenir fermement la politique de déréglementation du gouvernement, et l'opinion publique est informée qu'une bonne déréglementation est un moyen d'arriver à des prix à la consommation moins élevés. Ce vaste soutien est la meilleure preuve que le programme quinquennal de déréglementation qui va être rendu public par le gouvernement à la fin mars 1995 peut réussir, malgré l'opposition tenace de certains secteurs de l'administration et de certains détenteurs de droits acquis. Ceci demande néanmoins un engagement ferme et continu du gouvernement japonais.

### 3. EVALUATION DES RELATIONS ACTUELLES

Jusqu'à présent, les relations Union européenne/Japon ont été essentiellement économiques. Ces relations ont été dominées par la conviction dans l'Union Européenne que des obstacles inacceptables et inutiles gênent l'accès au marché japonais. En même temps l'excédent des paiements courants du Japon est perçu comme excessivement élevé. Les relations s'en sont ressenties.

Il y a un déséquilibre indéniable dans les relations économiques actuelles. Depuis la réalisation du Marché Intérieur, les exportations japonaises ne rencontrent quasiment plus de barrières dans le marché unifié le plus grand du monde et sujet à des règles puissantes de concurrence; les investissements japonais en Europe sont les bienvenus et parfois même subventionnés; et les entreprises japonaises établies dans l'Union européenne bénéficient pleinement du traitement accordé aux entreprises nationales. En revanche, et la preuve en a été établie, les entreprises de l'Union européenne ou autres entreprises non japonaises se heurtent à toute une série d'obstacles administratifs et structurels lorsqu'elles exportent vers le Japon et elles sont également confrontées à des difficultés si elles tentent d'investir directement au Japon.

Ces dernières années, l'UE a repensé son approche vis-à-vis de ces problèmes prenant en compte l'expérience des Etats membres, entre autres. Elle a fait une étude pointue de l'approche américaine et de ses résultats afin de déterminer si certains de ses éléments pourraient être intégrés dans l'approche de l'Union européenne. Des modifications importantes ont été apportées à la manière dont l'UE identifie et traite les obstacles que comporte la concurrence avec le Japon et l'accès à son marché. Cette approche relativement nouvelle et plus ciblée décrite dans le chapitre sur les relations économiques donne des résultats tangibles.

#### 4. EFFICACITE DE LA POLITIQUE DES ETATS-UNIS ET DE CELLE DE L'UNION EUROPEENNE A L'EGARD DU JAPON

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les Etats-Unis entretiennent des relations politiques et de sécurité bien établies avec le Japon. Ils ont donné des garanties de sécurité au Japon et l'on peut dire que le Japon n'a pas ménagé ses efforts pour satisfaire les demandes économiques des Etats-Unis afin de ne pas porter préjudice à leur relation globale, y compris les relations de sécurité. Ces dernières années, l'administration américaine a mené une politique manifestement agressive en recherchant des objectifs spécifiques d'importation qu'elle considère comme des engagements et qu'elle menace d'imposer ou de sanctionner en vertu de la loi unilatérale 301/"super" 301 s'ils ne sont pas remplis.

On dit parfois que l'Union européenne pourrait accroître ses exportations vers le Japon si elle était plus ferme et si elle calquait son attitude sur celle des Etats-Unis. Cela reste à prouver, indépendamment du fait que l'Union européenne n'entretient pas les mêmes relations globales avec le Japon et qu'elle est opposée à des sanctions commerciales unilatérales qu'elle considère comme un facteur perturbateur du commerce mondial.

On admet généralement (même aux Etats-Unis) que si cette attitude agressive des Etats-Unis a sans doute par le passé donné des résultats pour certains produits en particulier, il est fort improbable qu'une telle attitude donne les mêmes résultats à l'avenir. Essentiellement en raison des changements qui se produisent actuellement au Japon. Le Japon résiste de plus en plus à la conclusion d'accords avec les Etats-Unis qui sont considérés maintenant comme discriminatoires, contraires au fonctionnement d'une économie de marché et propres à favoriser le type d'intervention du gouvernement que les mouvements en faveur du changement tentent précisément de réduire. Ces exigences des Etats-Unis sont jugées de plus en plus comme perpétuant des relations inégales, unilatérales. Enfin, ce type d'action unilatérale est de plus en plus souvent rejeté au profit de processus d'ouverture des marchés plus impartiaux comme le GATT/OMC. Par conséquent, en dépit des succès remportés par le passé, il est peu probable que cette approche soit encore productive à l'avenir et certains signes permettent de penser que l'administration américaine revoit sa position en vue de la modifier.

La Commission a suivi de près tous les accords US/Japon. Elle a fait pression pour obtenir, et a obtenu, un système de suivi parallèle pour assurer que toutes les mesures d'ouverture des marchés prises au titre de l'accord-cadre US/Japon "Framework Talks" sont bien prises sur une base NPF et sont accessibles tant aux entreprises européennes qu'américaines. L'Union européenne et les Etats-Unis poursuivent le même but lorsqu'ils tentent d'obtenir que le marché japonais s'ouvre davantage, et ils pourraient coopérer dans certains domaines. Le désaccord sur la manière d'obtenir des résultats dans ces domaines a toutefois conduit chacune des deux parties à poursuivre sa propre approche.

La stratégie de pression constante, cohérente et globale de l'Union européenne est un facteur qui a produit des résultats dans certains domaines. Par l'identification des obstacles et la réitération de plaintes concernant des affaires contentieuses et l'instauration d'un dialogue parallèle et constructif, des résultats ont été obtenus dans plusieurs domaines importants comme les règles générales sur les marchés publics, l'acceptation de la certification européenne par exemple pour l'inflammabilité des textiles, les normes pour les appareils électriques (cf. annexe II). Des négociations ont été entamées sur les accords de reconnaissance mutuelle (ARM) et les parties se sont accordées sur des améliorations concernant la distribution au Japon, l'étiquetage des produits alimentaires. Par ailleurs, les Japonais ont accepté de réduire considérablement l'excédent des paiements courants en pourcentage du PIB. La présente communication plaide en faveur d'un renforcement de l'approche économique qui a déjà prouvé qu'elle peut donner de bons résultats.

Toutefois, l'action de l'Union serait nettement plus efficace si les contacts des Etats membres, qu'il s'agisse de contacts de travail ou de contacts au niveau ministériel, pouvaient utilement être coordonnés avec ceux de la Commission. L'action de l'Union ne gagne pas en crédibilité à Tokyo lorsque la Communauté et ses Etats membres font des démarches parallèles sur des questions liées à la pénétration du marché, comme le programme de déréglementation japonais. Il serait plus judicieux de mettre les ressources de la Commission et de ses Etats membres au service d'objectifs clairement définis grâce à une action coordonnée. Le fait que les entreprises des Etats membres soient en concurrence les unes avec les autres pour des contrats et des commandes au Japon ne doit pas porter atteinte à la valeur d'une approche coordonnée en amont. Une approche fragmentée et nationale permet au Japon de dresser les Etats membres les uns contre les autres et affaiblit considérablement l'image de l'Union, réduisant ainsi sa capacité à atteindre les résultats recherchés par tous. Les Etats membres devraient poursuivre leurs efforts au niveau national mais en tenant compte du cadre plus large de l'Union européenne et toutes les approches ministérielles et administratives devraient avoir une dimension tant européenne que nationale. Les ambassades des Etats membres à Tokyo ont acquis une expérience considérable dans les affaires commerciales. Avec les Etats membres, la Commission cherchera à trouver les moyens d'exploiter cette réserve de connaissances dans l'intérêt collectif.

## 5. RELATIONS POLITIQUES

La Déclaration de 1991 fixe le principe du dialogue intégré avec le Japon. Elle engage les parties à "s'employer activement à s'informer et à se consulter mutuellement sur les questions internationales majeures qui sont d'un intérêt commun pour les deux parties, qu'elles soient d'ordre politique, économique, scientifique, culturel ou autre". Toutefois, la dimension politique de ces relations a jusqu'à présent été sous-développée. Ce déséquilibre diminue la capacité des deux parties à atteindre leurs objectifs. En pratique, ce n'est pas une solution que de se concentrer sur un domaine et de négliger les autres. L'Union européenne n'améliorera pas son image au Japon tant qu'elle ne fera pas sentir qu'elle a un poids politique à la mesure de sa puissance économique et technologique.

Il découle clairement de l'intérêt commun que nous avons avec le Japon pour un ordre mondial stable et multilatéral que le renforcement du rôle du Japon sur le plan mondial pourrait servir aussi les intérêts de l'Union européenne puisqu'à de nombreuses occasions ils pourraient se soutenir l'un l'autre sur la scène internationale. Même si les conclusions dans la définition des politiques sont différentes, le dialogue contribuera à améliorer la compréhension et peut-être à amoindrir les différences.

Bien que des réunions au niveau des ministres des Affaires étrangères et des directeurs politiques aient eu lieu de manière régulière, des sommets bilatéraux n'ont été tenus que dans des conditions inappropriées ou même pas du tout, et l'organisation de réunions ministérielles avec la Commission a subi de longs retards. En fait, le dialogue a à peine dépassé le niveau des échanges de vues et d'informations et il y a peu d'exemples de coopération concrète.

Le Japon démontre maintenant un plus grand désir d'assumer des responsabilités politiques internationales allant de pair avec sa puissance économique. Par exemple, le Japon a répondu aux demandes des Nations Unies en envoyant du personnel militaire et civil au Cambodge et au Mozambique. Le Japon a envoyé un contingent au Rwanda et s'est montré actif sur des questions régionales de portée globale telles que le statut nucléaire de la Corée du Nord. Le Japon a un statut d'observateur dans l'OSCE et participe dans le G24. Le Japon est devenu le plus grand donateur d'aide internationale après l'UE et ses Etats Membres.

Dans le contexte d'une relation politique accrue, l'Union peut encourager le Japon à continuer et à accroître ce rôle dans les affaires internationales. Il y a de nombreux domaines dans lesquels l'Union et le Japon pourraient coopérer plus étroitement : le désarmement et la non-prolifération, la prévention et la solution des conflits, le développement et l'assistance humanitaire, l'aide aux pays de l'Europe centrale et orientale, ainsi que les Nouveaux Etats Indépendants. Jusqu'à présent, l'Union et le Japon ont pris ensemble une initiative politique dans les Nations Unies pour l'établissement d'un registre sur les armes conventionnelles, dont l'objectif est d'accroître la transparence en matière de transferts d'armes.



## 5.1. Propositions

Les formidables possibilités qu'offrent les structures établies au titre de la déclaration de 1991 devraient être totalement exploitées. Cela demande de la volonté politique des deux côtés ainsi que le renforcement des procédures actuelles.

- 1) L'Union européenne doit s'engager à établir avec le Japon un dialogue politique qui construisse sur la plus grande disponibilité du Japon à prendre des engagements internationaux. A cette fin, elle doit entamer des discussions avec le Japon en vue de:
  - a) identifier des domaines concrets de coopération dans le domaine politique;
  - b) échanger une information régulière et privilégiée concernant les discussions politiques de l'Union et du Japon;
  - c) établir des contacts de travail réguliers entre fonctionnaires pour préparer les réunions au niveau des ministres et des directeurs politiques;
  - d) préciser le principe de sommets annuels UE-Japon qui se tiendraient alternativement au Japon et en Europe (supprimant ainsi l'ambiguïté qui a empêché, ces derniers temps, de convenir de dates et de lieux pour l'organisation de sommets) et convenir que la date de chaque sommet serait fixée lors du sommet précédent.
  
- 2) Dans le contexte d'un accord sur la future restructuration du système des Nations Unies, y compris un élargissement du Conseil de Sécurité, la Commission considère que la demande japonaise pour un siège permanent au Conseil de Sécurité devrait être appuyée par l'Union européenne.

## 6. RELATIONS ECONOMIQUES

### 6.1. Courants d'échanges et d'investissements

Le Japon est la troisième puissance mondiale après l'Union européenne et les Etats-Unis et est donc potentiellement le deuxième plus grand marché pour l'Union.

Néanmoins, en empêchant les exportations d'atteindre un niveau approprié, les obstacles à l'accès au marché japonais accroissent artificiellement le déséquilibre entre l'épargne nationale et les investissements. Ceci conduit à la persistance d'un excédent des paiements courants japonais très élevé. Pendant la période 1984-1994, cet excédent a atteint des pointes de 4,2 % du PNB en 1986, ensuite 3,2 % en 1992 et les estimations le placent maintenant à 2,7 % en 1994 (voir statistiques à l'annexe I) et il sera probablement autour de 2.5% en 1995.

Cela a également contribué à une appréciation considérable du yen durant la première moitié de la décennie 1990 qui a réduit la compétitivité des exportations japonaises. Le résultat est une diminution des échanges, au détriment du Japon et de tous ses partenaires commerciaux. Les politiques de l'Union européenne devraient remédier au problème de l'excédent par un accroissement des échanges consécutif à la levée des obstacles à l'accès au marché.

Le déficit des paiements courants de l'Union européenne vis-à-vis du Japon reflète la position générale du Japon vis-à-vis du reste du monde, et reste inacceptablement élevé. Néanmoins, il y a certains éléments positifs, ou qui sont apparus récemment, qui permettent de penser que la situation pourrait évoluer plus favorablement:

- l'excédent de l'Union européenne pour les échanges de services (y compris le revenu des investissements) augmente constamment. Les derniers chiffres disponibles publiés par EUROSTAT, pour 1992, donnent un excédent de 10,5 milliards d'écus;
- le déficit de l'Union européenne pour les échanges de marchandises a diminué de 15,6% en 1993 et selon les estimations, il aurait encore diminué de 18% en 1994 pour atteindre une valeur de 18.5 milliards d'Ecus. Si cette diminution était due en 1993 essentiellement à une diminution des exportations japonaises à la suite de la récession qui sévissait en Europe, l'amélioration de 1994 a été induite par une augmentation de 15% des exportations de l'Union européenne. Il est intéressant de souligner que cette augmentation s'est produite pour toute une série de produits d'exportation et ne s'est pas concentrée sur les traditionnels articles de luxe. Les chiffres confirment que les milieux d'affaires japonais achètent davantage de biens intermédiaire et d'équipements en Europe (et, ceci dit en passant, confirment l'utilité de mettre l'accent sur ces secteurs dans le programme de promotion des exportations "Gateway to Japan").

Enfin, les derniers chiffres ne font pas apparaître de changement dans le très important déséquilibre entre les investissements de l'Union européenne au Japon et les investissements japonais en Europe (voir annexe I), même si les investissements japonais en Europe se sont stabilisés ces derniers temps.

## 6.2. Accès au marché - Obstacles sectoriels

Des progrès constants quoique peu spectaculaires ont été faits pour éliminer des obstacles spécifiques à l'accès au marché japonais (cf. annexe II). Ces progrès résultent de la pression combinée de l'Union européenne, des Etats-Unis et d'autres pays tiers, et des forces en faveur du changement, particulièrement de la déréglementation, au Japon.

Selon la nature du problème, la Communauté dispose de différentes formes d'action:

- le règlement des différends par de l'OMC. Jusqu'à présent, très peu de questions ont dû être soumises à un panel à l'exception notable de la discrimination en matière de taxes sur les boissons spiritueuses. Néanmoins, la Commission continuera à poursuivre les infractions aux règles de l'OMC chaque fois qu'elles se produisent, par exemple l'éventuel impact discriminatoire de l'accord US/Japon sur les téléphones mobiles (Motorola) est actuellement soumis à examen;
- la négociation multilatérale au sein de l'OMC. Cette voie ne s'est révélée que modérément efficace mais la mise en oeuvre des résultats de l'Uruguay Round devraient clarifier certaines règles (par exemple sur les quotas-licences) et supprimer des obstacles, particulièrement dans les domaines des marchés publics, des normes (par exemple, sanitaires et phytosanitaires) et dans certains domaines des services;
- le dialogue relatif à la réglementation (voir ci-dessous);
- la pression bilatérale. L'Union européenne adhère aux règles du régime commercial multilatéral et ne veut donc pas exercer de pression sur le Japon en le menaçant de sanctions commerciales illégales. Elle cherche à expliquer de façon convaincante pourquoi les mesures d'accès au marché servent également les intérêts économiques directs du Japon. Une augmentation des importations peut bénéficier au consommateur et diminuer les coûts des produits manufacturés intermédiaires et des services pour les acheteurs industriels. Elle souligne également que si on laisse les problèmes bilatéraux s'envenimer, cela aura inévitablement un effet sur d'autres composantes des relations.

La Commission a élaboré, avec la collaboration totale des Etats membres et de leurs représentants à Tokyo, ainsi qu'avec l'EBC (European Business Community) et les fédérations industrielles, un document de travail global destiné à servir d'instrument pour identifier et repérer tous les obstacles aux exportations européennes. Il donne dans chaque cas la description du problème et identifie l'intervention qui doit être demandée au gouvernement japonais.

### 6.3. Accès au marché - Obstacles structurels

L'accès au marché japonais est entravé non seulement par des obstacles sectoriels qui sont relativement faciles à identifier, mais aussi par des obstacles structurels ancrés davantage en profondeur, par exemple le phénomène des keiretsu.

Ils concernent des caractéristiques spécifiques de l'économie et de la société japonaises. Dans certains cas, la seule réponse possible de l'Europe est de comprendre ces différences et de s'efforcer d'en tenir compte dans ses relations avec les Japonais. Dans d'autres cas, lorsque les pratiques en question sont incompatibles avec le fonctionnement d'une économie ouverte et internationale, l'Union européenne doit insister pour que ces pratiques soient modifiées.

On peut citer un exemple dans le domaine de la politique de la concurrence. Il s'agit d'un domaine dans lequel les attitudes japonaises sont en train de changer et où le dialogue entre les experts politiques de la Commission qui ont une longue expérience d'une politique active de promotion de la concurrence et leurs homologues japonais au sein de la Japan Fair Trade Commission (JFTC) peut aider à canaliser les changements dans la bonne direction. Il convient de souligner tout particulièrement les pratiques anticoncurrentielles dans le secteur de la distribution qui rendent l'accès au marché et les importations difficiles. Conformément aux conclusions du Conseil de 1992, la Commission a établi désormais un véritable dialogue avec le JFTC (voir annexe III) dont la position au sein du système japonais a également été renforcée. Cela peut constituer une bonne base pour promouvoir une concurrence plus ouverte sur le marché japonais.

Les entreprises européennes ont traditionnellement identifié les activités des keiretsu, groupements très serrés d'entreprises japonaises tant sur le plan vertical qu'au horizontal, comme un obstacle à la libre concurrence au Japon, mais l'Union européenne n'a jamais défini d'objectif clair pour aborder cette question. Il est certainement vrai que le monde des affaires japonais est dominé dans une très large mesure par des groupements d'entreprises liées entre elles par des relations d'affaires anciennes et de long terme, souvent mais pas toujours soutenues par des participations croisées. Ces groupements permettent à de nouvelles entreprises de se développer d'une manière novatrice parmi leurs membres. Ils sont toutefois anti-concurrentiels dans la mesure où ils dominent certains marchés et excluent les nouveaux venus qu'ils soient Japonais ou étrangers. Les circonstances économiques changeantes au Japon amènent également un changement dans les keiretsus, particulièrement dans le cadre des relations verticales client-fournisseur. L'industrie européenne devrait être attentive aux nouvelles possibilités commerciales, particulièrement grâce à la coopération industrielle. La Commission continuera à rechercher un accroissement de la concurrence et une élimination des pratiques d'entente au Japon. Si ces efforts n'apportent pas des progrès suffisamment rapides, la Commission étudiera les moyens de faciliter l'intégration d'entreprises européennes dans les réseaux existants, y compris les keiretsu.

#### 6.4. Le mécanisme d'évaluation des échanges (TAM)

Le TAM est un instrument permettant d'analyser avec le Japon des questions commerciales conformément aux conclusions du Conseil de juin 1992. Il s'est révélé utile pour l'analyse des questions commerciales sous l'angle de leur importance économique relative pour l'Union, permettant de débattre de ces questions en toute objectivité et préparant le terrain pour les décisions politiques prises dans d'autres enceintes, par exemple l'extension du programme de coopération industrielle UE/Japon en 1994, le lancement des négociations sur les ARM en novembre 1994, la coordination des programmes EXPROM/IMPROM, et la suppression de certains obstacles spécifiques à l'accès au marché (voir annexe II).

#### 6.5. Le dialogue en matière réglementaire

Le gouvernement japonais apparaît désormais comme fermement décidé à faire des progrès substantiels en matière de déréglementation, malgré l'opposition qu'il rencontrera certainement du côté des parties concernées. L'industrie fait pression en faveur de progrès significatifs, et une campagne a été lancée pour informer les consommateurs qu'une déréglementation réussie signifie des prix moins élevés pour eux.

En 1994, la Communauté est arrivée à entamer un dialogue permanent avec le Japon sur les questions de déréglementation. Cela devrait permettre aux compétences de l'Union européenne en matière de réglementation, acquises particulièrement grâce au marché unique, de s'intégrer dans le programme japonais. La Commission a déjà transmis au gouvernement japonais une liste de demandes afin de contribuer à la préparation du programme quinquennal qui sera annoncé à la fin mars 1995. La Commission surveillera de près le programme quinquennal et les revues annuelles sur la période 1995-2000. La Commission insistera pour que ce programme contienne des engagements clairs et sans équivoque, des calendriers d'application et des mises en oeuvre rapides et dès le début du programme de mesures importantes.

Il importera alors pour la Communauté d'exploiter pleinement cette nouvelle occasion de dialogue pendant toute la durée du programme de déréglementation que le gouvernement japonais a l'intention d'adapter de manière continue.

Il faudra aussi profiter du climat de confiance mutuelle qui a été créé pour mettre au point un programme de coopération dans le cadre des structures de dialogue existantes (ministérielles, consultations à haut niveau) pour assurer que les futures propositions de réglementation formulées par les deux parties ne signifient pas la création de nouveaux obstacles aux échanges.

## 6.6. Investissements

Le fait qu'il y ait bien plus d'investissements japonais dans l'Union européenne que l'inverse s'explique en partie par l'existence d'obstacles aux investissements étrangers au Japon. La résistance du système japonais aux investissements étrangers, particulièrement sous forme de fusions ou d'acquisitions, empêche les entreprises européennes d'avoir accès au marché japonais. Cela peut aussi avoir pour conséquence que les entreprises européennes ne profitent pas des avantages d'une présence sur les marchés de la région de l'Asie Pacifique que leur confèrerait une présence solide au Japon.

Cette question peut être réglée tant au niveau bilatéral que multilatéral. L'Union continuera à être ouverte et à encourager les investissements de l'étranger dont elle recherchera l'intégration totale dans l'économie locale. Elle attendra du Japon qu'il collabore pour garantir une même ouverture et une même intégration aux investissements européens au Japon. Dans le cadre de ses propositions sur la déréglementation, la Commission a demandé que des progrès soient faits dans les domaines du droit de la concurrence (par exemple assouplissement, amélioration de la transparence et simplification de la législation concernant les fusions et acquisitions), de la comptabilité (adaptation du système japonais de comptabilité aux standards internationaux, amélioration de la réglementation concernant le statut des actionnaires). Ces domaines font l'objet d'un suivi dans le cadre de l'examen qui aura lieu sur la déréglementation.

L'investissement direct étranger est une partie intégrante de la tendance mondiale vers la création d'un système véritablement global de marchés et de production. La Commission est d'avis qu'un cadre juridictionnel mondial pour de tels investissements doit maintenant être établi. L'introduction de règles multilatérales transparentes, cohérentes et libérales permettra également des progrès en ce qui concerne les obstacles à l'investissement direct au Japon.

## 6.7. Echanges de services

Les statistiques de la balance des paiements de l'Union européenne vis-à-vis du Japon font apparaître que son déficit dans les échanges de biens manufacturés a été traditionnellement partiellement compensé par un excédent dans les services (y compris les revenus des investissements) (annexe I).

Le secteur des services est un de ceux dans lesquels l'Union européenne est non seulement la première au monde mais reste également très concurrentielle vis-à-vis du Japon. Néanmoins, on s'intéresse peu aux services dans les discussions publiques des relations UE/Japon. Cela ne reflète pas un manque d'attention aux questions relatives à l'accès au marché dans les négociations de la Communauté avec le gouvernement japonais, au cours desquelles les services financiers et légaux ont été parmi les secteurs les plus prédominants ces dernières années. Cela reflète plutôt la situation insatisfaisante des statistiques bilatérales UE/Japon dans ce domaine. Non seulement les statistiques générales de la balance des paiements ne sont disponibles qu'avec une année au moins de retard, mais en plus pour le Japon elles ne sont pas ventilées par secteur, sauf pour les deux secteurs classiques (en termes de balance de paiements courants) que sont le tourisme et les transports (bien que des estimations plus détaillées soient disponibles du côté de l'UE). Par ailleurs, les chiffres japonais pour les mêmes mouvements diffèrent considérablement des chiffres européens, particulièrement en ce qui concerne le revenu des investissements où ils font apparaître un excédent japonais.

Si l'Union européenne veut accorder à ce secteur l'attention qu'il mérite dans ses relations avec le Japon, elle doit commencer par améliorer la disponibilité des statistiques. Un exercice spécifique UE/Japon sera probablement de longue haleine et de réalisation difficile et demandera une coopération étroite de la part du Japon. La Commission étudiera comment améliorer au mieux ces statistiques en vue de proposer des mesures appropriées au Conseil.

Entre-temps, la Commission procèdera à une large consultation dans les secteurs des services en Europe en vue de proposer un nouveau programme de promotion des exportations destiné à aider les secteurs qui sont concurrentiels dans d'autres pays industrialisés mais réussissent moins bien au Japon, pour tirer le maximum des possibilités qu'offre le marché japonais. Il y a également un accord de principe pour étendre l'exercice TAM aux services, ce qui renforcera cette approche.

#### 6.8. Promotion des exportations

Lorsqu'elle veut promouvoir les exportations au Japon, l'Union européenne est confrontée à trois problèmes sérieux.

Premièrement, trop peu d'entreprises européennes sont conscientes de l'importance du marché japonais, tant en termes de dimension qu'en termes d'avantages qu'il apporte à une entreprise qui réussit à s'y établir. Actuellement, ce sont d'autres pays asiatiques comme la Chine qui monopolisent l'attention en raison du potentiel que laissent entrevoir leurs taux de croissance actuels. Il n'en reste pas moins que le PIB du Japon est actuellement dix fois celui de la Chine et que le marché japonais représente sans doute le plus vaste marché homogène pour les produits européens (le marché américain étant lui plus compartimenté et plus hétérogène). Par ailleurs, les entreprises européennes qui arrivent à s'installer au Japon seront plongées dans une atmosphère de créativité et d'innovation en matière de produits qu'elles pourront exploiter sur d'autres marchés. Le développement des relations avec les entreprises japonaises ouvre également la voie vers d'autres marchés asiatiques dans lesquels elles sont en train de s'étendre. Trop peu d'entreprises européennes sont conscientes de ces possibilités; il faut les leur faire connaître.

Deuxièmement, les particularités du marché japonais sont telles qu'un programme spécifique destiné à aider les exportateurs à les maîtriser et à leur apprendre comment réussir dans un environnement commercial japonais constitue un élément essentiel d'une politique commerciale à l'égard du Japon.

Troisièmement, le niveau des coûts d'entrée sur le marché japonais est élevé, et par conséquent les bénéfices à en tirer grâce à des efforts conjoints d'entreprises européennes sont considérables. Les économies d'échelle sont considérables pour de nombreux secteurs si un effort de pénétration sur le marché japonais est fait à l'échelle européenne.

Pour toutes ces raisons, un budget européen important a été consacré depuis de nombreuses années à la promotion des exportations, particulièrement des petites et moyennes entreprises, vers le Japon. Une grande partie de celui-ci va au programme ETP (Executive Training Programme) qui existe depuis longtemps et qui marche bien. Plus récemment, la Commission a mis au point, en collaboration étroite avec les représentants des autorités responsables de la promotion des exportations des Etats membres, des procédures efficaces et d'un bon rapport qualité/coût pour introduire des entreprises européennes sur le marché japonais dans son programme "Gateway to Japan". Il est temps maintenant de confirmer la justesse de cette approche. La Commission a l'intention de proposer en parallèle à cette Communication un Règlement du Conseil dotant les programmes de promotion des exportations vers le Japon d'une base juridique solide.



En 1995, le budget consacré à la promotion des exportations vers le marché japonais a, pour la première fois depuis qu'il a été sérieusement réduit en 1993, atteint à nouveau le niveau nominal de 1992. Pendant cette période, le taux Yen/ECU est passé de 162,01 en janvier 1992 à 125,62 en janvier 1995. La majeure partie des activités EXPROM qui ont lieu au Japon, y compris les frais de fonctionnement du programme ETP, coûtent maintenant proportionnellement plus cher en écus. En d'autres termes, alors que l'Union tente de renforcer sa politique à l'égard du Japon, le niveau réel de ses activités de promotion des exportations est inférieur à ce qu'il a été pendant de nombreuses années. La Commission examinera la possibilité de demander une augmentation substantielle en écus du budget Japon-EXPROM pour 1996, tout en prenant en compte les contraintes globales sur le chapitre extérieur du budget.

L'efficacité des activités EXPROM de la Commission, et particulièrement son programme "Gateway to Japan" a été renforcée par la conclusion d'un arrangement administratif avec le MITI, qui a créé une structure en vue de garantir que les programmes japonais de promotion des importations soutiennent effectivement et renforcent les activités EXPROM de l'Union européenne.

#### 6.9. Coopération industrielle

Le programme de coopération industrielle poursuit le même objectif d'amélioration de la connaissance du marché japonais par les entreprises européennes et d'amélioration de leur capacité à saisir les occasions qu'offre ce même marché. Il est mis en oeuvre conjointement par la Commission et par le MITI et s'est considérablement étendu en 1995.

Un des exemples les plus significatifs de la coopération industrielle entre l'UE et les industries japonaises est constitué par le Centre UE/Japon pour la Coopération Industrielle basé et opérant à Tokyo depuis 1987. Ses objectifs sont de promouvoir des relations commerciales fructueuses entre les compagnies japonaises et européennes en préparant des cadres supérieurs européens à entrer dans des activités de coopération industrielle avec des compagnies japonaises au Japon et en-dehors du Japon. Le Centre fournit également aux entreprises européennes des informations détaillées sur les conditions du marché japonais, accorde assistance et facilite les contacts au Japon. Suite à l'approbation d'un statut indépendant et d'un règlement financier propre en 1994/95, les possibilités d'activités supplémentaires du Centre dans le domaine de la coopération industrielle UE/Japon sont actuellement à l'examen. Leur mise en oeuvre fructueuse dépendra d'une flexibilité politique des deux côtés ainsi que de la disponibilité des ressources financières.

Un éventail de programmes de coopération industrielles dans des domaines spécifiques a été développé et soutenu par la Commission et le MITI depuis 1992. Ces activités ont couvert les équipements automobiles, l'électronique de consommation et les ordinateurs et les équipements de bureau. Les résultats de ces programmes ont été très positifs et, dans le cadre du dialogue UE/Japon sur la politique industrielle et de coopération, la Commission et le MITI ont conjointement marqué leur accord pour l'extension de ces activités vers d'autres secteurs.

D'autres activités telles que le Programme de Formation des Ressources Humaines (Human Resources Training Programme) et des programmes de stages-bourses (Fellowship programmes), destinées à former des industriels et scientifiques européens, contribuent à réduire le fossé culturel et permettent d'accroître leur connaissance du Japon pour tendre vers le haut niveau de connaissance que les industriels et les scientifiques japonais ont de l'Europe.

#### 6.10. Recherche et Développement

Il s'est avéré que la coopération en recherche et développement est un catalyseur puissant pour une coopération industrielle en aval. Le Japon fait des efforts particuliers pour jouer un rôle important dans la science et la technologie internationale. Des actions spécifiques ont été prises pour promouvoir cette politique à travers des soutiens financiers à la coopération et l'ouverture des centres de science japonais aux étrangers. Néanmoins, des barrières importantes demeurent. La collaboration avec l'Union européenne s'est située à un niveau plutôt faible.

Les obstacles à ces collaborations sont souvent enracinés dans des préoccupations au sujet de la compétitivité industrielle qui inclut également des questions de droits de propriété intellectuelle. D'autres barrières de même nature proviennent des restrictions sur les politiques de recherche et développement. Les questions globales de politique telles que la non-prolifération, les tensions commerciales et la réglementation jouent aussi un rôle. Il peut y avoir une méfiance concernant les motifs de l'autre partie. Les barrières culturelles et linguistiques doivent être surmontées.

Le programme de coopération internationale ("Activité 2") du quatrième programme-cadre soutient un système de bourses-stagiaires scientifiques et technologiques accordées à de jeunes chercheurs européens qui étudient au Japon, afin de mettre en place les bases d'un développement de la coopération scientifique et technologique. De plus, la participation de partenaires japonais dans quelques programmes spécifiques du quatrième programme-cadre est maintenant possible sur base d'une évaluation projet par projet.

Les discussions récentes dans le contexte de la Société de l'Information Globale ont démontré que le Japon et l'Europe voient tous les deux des opportunités pour faire progresser leur relation à travers une collaboration accrue en recherche et développement, et plus particulièrement en recherche et développement pour les technologies de l'information.

### 6.11. Participation des Etats membres et des milieux d'affaires européens

Depuis les dernières discussions du Conseil sur le Japon, il est devenu tout à fait évident que les ressources dont disposent l'Union européenne et ses Etats membres dans les relations avec le Japon devraient être mieux coordonnées et que la mise en oeuvre de la politique de l'Union à l'égard du Japon devrait être rendue plus effective et plus efficace.

Ainsi, la Commission doit avoir une coopération étroite avec les représentants des Etats membres. Le Comité de l'Article 113 conservera, en ce qui concerne les questions de politique commerciale, le rôle que lui a conféré le Traité, et la Commission déclare souhaiter que l'on consacre suffisamment de temps pour discuter régulièrement de questions ayant trait au Japon. En outre, la Commission souhaite des discussions approfondies de la politique du Japon au sein de son groupe d'experts du Japon. Afin que cet exercice soit plus productif, elle entend tenir régulièrement des réunions avec ce groupe (au moins trois fois par an) et financer régulièrement la participation de deux experts des capitales afin de tirer profit de l'ensemble des compétences des Etats membres et de leur expérience en matière de contacts avec le Japon, même si cela recouvre les activités de plusieurs ministères. Enfin, la Commission attache une grande importance aux informations que peuvent lui communiquer les ambassades des Etats membres à Tokyo qui devraient être associées étroitement au développement au sein des institutions communautaires.

La Commission a également l'intention de rester en contact étroit avec les cercles d'affaires européens directement et à travers les organisations représentatives. Elle continuera d'accueillir favorablement toute information des cercles d'affaires européens sur n'importe quel problème spécifique rencontré dans l'accès au marché japonais pour les biens et les services.

### 6.12. Connaissances inégales

Bien plus d'hommes d'affaires japonais ont acquis connaissance et expérience de l'Europe que l'inverse. Ce déséquilibre des connaissances favorise les entreprises japonaises qui vendent en Europe par rapport aux entreprises européennes qui vendent au Japon. La Commission continuera donc à encourager et à promouvoir, chaque fois que c'est possible en collaboration avec le gouvernement japonais, des séjours au Japon pour hommes d'affaires européens actuels ou futurs. Les programmes suivants existent déjà:

Programme de la Commission de formation des cadres (Executive Training Programme);

Programme de bourses-stages de la Commission dans le domaine de la science et de la technologie (Science and Technology Fellowship Programme)

Programme "Manufacturing Technology Fellowship" du gouvernement japonais;

## Programme d'étude d'exportation au Japon JETRO

### Programmes du centre de coopération industrielle Japon/UE.

Ces programmes pourraient être utilement complétés par des initiatives pour promouvoir l'enseignement du japonais et une meilleure compréhension de la culture japonaise, de la législation et des pratiques commerciales dans l'Union européenne. Les établissements qui proposent de tels cours pourraient être rassemblés dans un réseau. Le niveau actuel de visites d'échange par des Européens au Japon devrait être élevé au niveau actuel des échanges entre les Etats-Unis et le Japon. On pourrait ainsi commencer à remédier au manque de compréhension mutuelle entre le Japon et l'Europe qui a été désigné dans un document stratégique sur l'Asie comme un problème général dans les relations entre l'Union européenne et l'Asie.

### 6.13. Questions macro-économiques

Le dialogue bilatéral UE/Japon sur les questions macro-économiques doit devenir plus intense et plus systématique, plus particulièrement dans le contexte de la préparation de l'Union Monétaire. Des domaines spécifiques tels que les effets macro-économiques sur le Japon et sur ses partenaires de questions telles que la déréglementation, l'impact du vieillissement de la population, devraient être étudiés et le dialogue étendu dans d'autres domaines.

Enfin, des efforts accrus doivent être faits dans les enceintes multilatérales pour coopérer avec le Japon pour atteindre des buts communs tels que le partage de la charge concernant l'assistance macro-financière, la réduction du déficit budgétaire américain. Ceci demandera une coordination efficace de la position des Etats membres dans certains de ces enceintes.

### 6.14. Société de l'Information

La réalisation d'une Société Globale de l'Information est sujette à des débats gouvernementaux importants et à des projets tant au Japon qu'en Europe. A travers le dialogue établi sur les questions de communication, des premiers échanges ont eu lieu entre les acteurs japonais et européens, privés et du secteur public, pour comparer les positions sur les questions telles que la déréglementation, les nouveaux aspects réglementaires, l'accès au marché, le développement d'applications d'ensemble, la normalisation, l'interopérabilité des réseaux globaux, etc. L'Union européenne et le Japon ont manifesté leur intérêt dans les projets pilotes globaux recommandés par la conférence du G7 qui s'est tenue à Bruxelles les 25-26 février 1995.

### 6.15. Propositions

Si l'orientation générale de la politique sur les relations économiques doit être maintenue, sa mise en oeuvre doit être renforcée. La Commission continuera à utiliser tous les contacts avec le Japon d'une manière systématique pour obtenir une ouverture du marché et une suppression de tous les obstacles aux échanges. La coopération UE/Japon doit aussi être étendue et renforcée. Il y a un besoin général de rendre davantage visible vis-à-vis du public japonais en général, mais aussi vis-à-vis des politiciens et de l'administration, la nature spécifique et l'intensité des relations de l'UE avec le Japon. Comme mentionné dans la Communication pour une nouvelle stratégie envers l'Asie, une stratégie d'information vis-à-vis du Japon est en train d'être préparée par la Commission.

La Commission propose également de:

- utiliser pleinement, lorsque ceci est approprié, l'Organisation Mondiale du Commerce;
- suivre de près la façon dont l'accès aux opportunités pour les marchés publics au Japon est garantie en accord avec l'offre japonaise dans le cadre de l'accord GATT sur les marchés publics;
- continuer des discussions dans le cadre du TAM en vue d'accroître sa contribution à la solution des problèmes d'accès au marché et à l'intensification des échanges;
- développer le dialogue sur la déréglementation en un instrument efficace pour des échanges de vues constants avec le Japon sur des questions de réglementation en général et sur le programme de déréglementation du Japon en particulier,
- dresser un inventaire des mesures les plus importantes qui permettraient d'améliorer le climat pour les investissements étrangers au Japon, en travaillant en collaboration étroite avec l'European Business Community à Tokyo et tenter d'atteindre ces objectifs grâce aux mécanismes de dialogue existants;
- utiliser le dialogue existant en matière de politique de concurrence pour tenter d'obtenir une concurrence plus ouverte sur le marché japonais;
- encourager l'instauration de relations entre l'industrie européenne et l'industrie japonaise, y compris avec les keiretsus;
- afin de développer les possibilités offertes par le secteur des services, étudier les possibilités d'augmenter les exportations de services européens vers le marché japonais, d'améliorer les données disponibles sur ces exportations, et sur cette base, proposer un nouveau programme de promotion des exportations dans ce domaine;

- poursuivre et renforcer les programmes existants de promotion des exportations (ETP et Gateway to Japan) et, dans le cadre des contraintes globales du budget, examiner la possibilité de demander une augmentation substantielle de la dotation budgétaire qui leur est réservée à partir de 1996;
- maintenir, renforcer et étendre les programmes actuels de coopération industrielle;
- faire usage du quatrième programme-cadre pour accroître la coopération technologique avec les entreprises et les universités japonaises, par exemple dans le domaine de la recherche ou des technologies antisismiques et dans le domaine de la formation liée à l'établissement de la Société d'Information Globale;
- proposer aux Etats membres et à l'industrie des campagnes intégrées sur des thèmes spécifiques concernant l'accès au marché, coordonnées préalablement afin de tirer le rendement maximum de la solidarité communautaire;
- utiliser au maximum les compétences disponibles au sein de l'EBC à Tokyo;
- améliorer les liens avec le monde des affaires en Europe;
- coordonner les ressources à Tokyo des Etats Membres et de la Commission afin de renforcer la coopération européenne avec le Japon et de suivre les changements au Japon, par exemple dans le domaine de la déréglementation;
- promouvoir la création d'un réseau d'établissements d'enseignement en Europe qui offrent des programmes permettant aux étudiants d'acquérir une qualification économique ou commerciale associée à une connaissance parfaite du Japon;
- inviter les Etats membres à dresser un inventaire de leurs activités destinées à encourager les échanges intellectuels et culturels entre des Européens et des Japonais, et sur cette base identifier les secteurs dans lesquels un programme européen pourrait compléter utilement les activités des Etats membres;
- étudier avec le gouvernement japonais la manière d'accroître le niveau actuel des visites d'échange d'Européens au Japon pour l'amener au niveau des visites de Japonais en Europe et d'Américains au Japon;
- examiner si un programme commun peut être développé pour compléter et accroître l'efficacité de l'enseignement du japonais dans toute l'Union;
- proposer un financement adéquat pour la réalisation des activités susmentionnées, dans la limite des ressources disponibles.

En outre, la Présidence et la Commission devraient proposer aux autorités japonaises d'organiser une grande conférence à Tokyo sur la coopération UE-Japon, réunissant les représentants des gouvernements, des universitaires et des représentants du secteur privé, à laquelle on peut espérer que les Etats membres seront bien représentés. Cette conférence mettrait en lumière les programmes bilatéraux des Etats membres qui existent et identifierait les domaines dans lesquels les activités de l'Union européenne devraient être renforcées ou engagées.

## 7. COOPERATION DANS D'AUTRES DOMAINES

Depuis l'adoption de la déclaration de 1991, de nombreuses réunions périodiques ont été organisées entre la Commission européenne et le gouvernement japonais; elles constituent un cadre pour un dialogue et devraient être utilisées désormais pour développer une coopération concrète fondée sur des projets spécifiques (voir annexe III pour une description du cadre actuel de dialogue). Ces projets devraient être définis notamment dans les domaines suivants:

Activités de l'OMC;

Projets d'aide au développement et d'assistance humanitaire;

Environnement, y compris technologie environnementale;

Adaptation de la société au marché du travail, et aux évolutions démographiques et technologiques;

Recherche et développement;

Coopération commerciale dans la région de l'Asie-Pacifique;

Société de l'information;

Education;

Culture

## 8. CONCLUSIONS

L'évolution de la situation dans l'Union européenne et au Japon appelle un réexamen des relations. La présente communication plaide en faveur d'un renforcement des relations politiques UE/Japon tant pour leurs avantages intrinsèques que pour faire contre-poids à l'influence américaine. Le Japon va essayer de jouer un rôle croissant dans les affaires internationales - l'Union européenne peut soit se réjouir de cette attitude et appuyer ce processus et par là tenter d'exercer une certaine influence sur cette situation, ou rester passive, regarder faire sans tenter d'intervenir.

La Commission recommande la première option, convaincue que l'Union a tout à gagner d'un soutien à l'émergence d'un nouveau Japon qui sera un partenaire oeuvrant pour la réalisation des objectifs de l'Union de paix globale et de sécurité et d'un environnement commercial multilatéral et ouvert. Des relations politiques plus solides auront également une incidence sur les relations économiques bilatérales. Elles contribueront à réduire les tensions commerciales actuelles et à définir la manière dont la coopération peut remplacer les conflits.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil est invité à:

- adopter l'approche définie dans la présente communication,
- décider d'approfondir le dialogue politique avec le Japon , comme proposé au chapitre 5,
- renforcer son approche sur des questions économiques, comme proposé au chapitre 6.11, en particulier de faire progresser le TAM, développer le dialogue sur la déréglementation, la concurrence, la coopération industrielle, explorer les moyens d'améliorer le climat pour les investissements européens au Japon et les relations entre les milieux industriels de l'Union européenne et du Japon et développer les moyens d'atténuer le déséquilibre des connaissances.
- inciter la Commission à poursuivre l'approche ainsi définie et selon le cas, à faire de nouvelles propositions y compris pour le budget 1996 dans la limite des ressources disponibles.



## UE/JAPON: PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES

### PRODUIT INTERIEUR BRUT

| (Milliards d'écus) | 1993   | UE=100 |
|--------------------|--------|--------|
| Japon              | 3617.5 | 67.4   |
| UE                 | 5365.8 | 100.0  |
| USA                | 5417.3 | 100.9  |

Source: Services de la Commission européenne

### CROISSANCE DU PIB

|       | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 | 1994(*) | 1995(**) | 1996(**) |
|-------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|---------|----------|----------|
| Japon | 5.0  | 2.6  | 4.1  | 6.2  | 4.7  | 4.8  | 4.0  | 1.3  | 0.1  | 0.7     | 2.2      | 2.7      |
| UE    | 2.4  | 2.8  | 2.9  | 4.2  | 3.5  | 3.0  | 1.5  | 1.1  | -0.4 | 2.6     | 2.9      | 3.2      |
| USA   | 5.0  | 2.6  | 3.1  | 3.9  | 2.7  | 0.8  | -1.1 | 2.6  | 3.0  | 3.9     | 2.7      | 2.3      |

Source: Services de la Commission européenne

### EXPORTATIONS DE L'UE EN 1993

| (Milliards d'écus)         | Valeur | % des exportations totales de l'UE |
|----------------------------|--------|------------------------------------|
| Exportations UE vers Japon | 22,7   | 4,66%                              |
| Exportations UE vers USA   | 85,1   | 17,48%                             |

Source: Eurostat

### IMPORTATIONS DE L'UE EN 1993

| (Milliards d'écus)                          | Valeur | % des importations totales de l'UE |
|---|--------|------------------------------------|
| Importations de l'UE en provenance du Japon | 47,2   | 9,74%                              |
| Importations de l'UE en provenance des USA  | 83,7   | 17,27%                             |

Source: Eurostat

### EXCEDENT DES PAIEMENTS COURANTS DU JAPON EN TANT QUE % DU PIB JAPONAIS

| 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 | 1994(*) | 1995(**) | 1996(**) |
|------|------|------|------|------|------|------|------|------|---------|----------|----------|
| 3.6% | 4.2% | 3.6% | 2.7% | 2.0% | 1.2% | 2.2% | 3.2% | 3.1% | 2.7 %   | 2.5%     | 2.5%     |

Source: Services de la Commission européenne

## UE/JAPON: PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES

### ECHANGES JAPON - UE

| (Milliards d'écus)                 | 1985  | 1986   | 1987    | 1988   | 1989    | 1990    | 1991   | 1992   | 1993   | 1994    |
|------------------------------------|-------|--------|---------|--------|---------|---------|--------|--------|--------|---------|
| Exportations vers l'UE             | 26.23 | 31.17  | 32.66   | 39.66  | 43.47   | 42.04   | 47.75  | 48.12  | 48.22  | 48.31   |
| % Augmentation annuelle            | 3,10% | 18,83% | 3,21%   | 21,43% | 9,61%   | -3,29%  | 13,58% | 0,77%  | 0,20%  | 0,18%   |
| Importations en provenance de l'UE | 16,19 | 18,41  | 15,39   | 20,39  | 25,54   | 27,52   | 25,66  | 24,06  | 25,74  | 29,82   |
| % Augmentation annuelle            | 5,00% | 13,71% | -16,40% | 32,49% | 25,26%  | 7,75%   | -6,76% | -6,24% | 6,98%  | 15,85%  |
| Balance commercial du Japon        | 10,04 | 12,76  | 17,27   | 19,27  | 17,93   | 14,52   | 22,09  | 24,06  | 22,48  | 18,49   |
| % Augmentation annuelle            | 2,03% | 27,09% | 35,34%  | 11,58% | -22,28% | -19,02% | 52,13% | 8,92%  | -6,57% | -17,75% |

Source: Ministère japonais des Finances: les chiffres indiqués sont publiés en US dollars et ont été convertis en utilisant le taux de change annuels moyens US dollars/écus

### ECHANGES DE SERVICES UE/JAPON (milliards d'écus)

| Services        | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 |
|-----------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Exportations UE | 4.94 | 4.85 | 5.41 | 6.46 | 7.76 | 7.81 | 7.58 | 9.37 | na   | na   |
| Importations UE | 3.10 | 3.05 | 3.13 | 3.96 | 4.37 | 4.52 | 4.71 | 5.72 | na   | na   |
| Balance UE      | 1.84 | 1.80 | 2.28 | 2.50 | 3.39 | 3.29 | 2.87 | 3.65 | na   | na   |

| Revenu des investissements | 1985 | 1986 | 1987  | 1988  | 1989  | 1990  | 1991  | 1992  | 1993 | 1994 |
|----------------------------|------|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|------|------|
| Exportations UE            | 9.40 | 9.99 | 11.34 | 16.34 | 24.47 | 25.14 | 29.01 | 22.45 | na   | na   |
| Importations UE            | 6.08 | 6.97 | 8.23  | 11.10 | 16.26 | 16.80 | 19.72 | 15.57 | na   | na   |
| Balance UE                 | 3.32 | 3.02 | 3.11  | 5.24  | 8.21  | 8.34  | 9.29  | 6.88  | na   | na   |

Source: Eurostat

### TAUX DE CHANGE YEN/ECU

| 1985   | 1986   | 1987   | 1988   | 1989   | 1990   | 1991   | 1992   | 1993   | 1994   |
|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| 180.56 | 165.00 | 166.60 | 151.46 | 151.94 | 183.68 | 166.49 | 164.21 | 130.15 | 121.32 |

Source: Eurostat

Notes: (\*) Estimations CE  
 (\*\*) EC Prévisions CE

## UE/JAPON: PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES

### INVESTISSEMENTS DIRECTS JAPONAIS A L'ETRANGER

(millions US \$)

|         | Année fiscale<br>1993 | Total cumulé au<br>31/03/94 |
|---------|-----------------------|-----------------------------|
| UE (11) | 7.111                 | 77.782                      |
| USA     | 14.725                | 177.098                     |

Note: UE (11) inclut: UK, NL, D, L, F  
E, B, I, Irl, P, EI

Source: Japan's Ministry of Finance

### INVESTISSEMENTS DIRECTS AU JAPON

(millions US \$)

|        | Année fiscale<br>1993 | Total cumulé au<br>31/03/94 |
|--------|-----------------------|-----------------------------|
| UE (9) | 539                   | 5.635                       |
| USA    | 930                   | 12.174                      |

Note: UE (9) inclut: UK, NL, D, F, Irl, B,  
DK, L, I

Source: Japan's Ministry of Finance

ANNEXE II

Problèmes d'accès au marché japonais

Progrès réalisés depuis janvier 1993

Problèmes d'accès au marché japonais  
Progrès réalisés depuis janvier 1993

L'approche cohérente et globale adoptée à l'égard du Japon (réitération constante de questions contentieuses, tout en instaurant un dialogue constructif et permanent dans plusieurs domaines importants), associée à la pression interne au Japon en faveur de réformes et d'une meilleure intégration dans l'économie mondiale ont donné les résultats suivants depuis janvier 1993:

Marchés publics. Dans ce domaine, le gouvernement japonais a annoncé en janvier son plan d'action gouvernemental avec une mise en oeuvre prévue à partir du 1er avril. Ce plan garantit la clarification de procédures, prévoit des règles contre l'agiotage des offres et garantit également un droit de porter plainte devant un organe d'appel indépendant au cas où un adjudicataire estimerait être défavorisé. Toutefois, son application pratique, en particulier au niveau du gouvernement local, n'est pas très claire.

La loi sur les procédures administratives qui est entrée en vigueur le 1er octobre et qui est destinée à simplifier, clarifier les procédures administratives et prévoit des obligations telles que la nécessité d'indiquer un calendrier pour traiter les candidatures ou pour transcrire des instructions administratives. Elle s'inscrit dans la ligne générale du programme de déréglementation, dont une part importante est la rationalisation et l'amélioration des procédures administratives. Si la loi est pleinement appliquée elle fera écho à notre très ancienne plainte sur les procédures administratives des ministères obscures et paralysantes; cette loi semble toutefois renfermer certaines zones d'ombre.

Une requête très ancienne de l'Union européenne est le renforcement des compétences et des actions entreprises par la Fair Trade Commission. Les ressources en personnel de la FTC ont augmenté de 8 % depuis l'année dernière et de 60 % par rapport au niveau de 1989. Les modifications récentes de la politique de la FTC portent sur les procédures administratives assurant une interprétation plus stricte de la loi contre les monopoles (Anti-Monopoly Act) et des instructions plus strictes concernant les délais pour les appels d'offres. La FTC a également réalisé deux études sur les pratiques anticommerciales à la demande de la Commission.

A propos des avocats et juristes étrangers, la persévérance de l'Union européenne à propos de la libéralisation de la situation juridique existante a porté ses fruits: les consultants juridiques étrangers au Japon peuvent désormais utiliser leur propre raison sociale (en y ajoutant toutefois la mention en japonais "consultant juridique étranger"), et les exigences en matière d'expérience préalable ont été réduites. D'autres mesures telles que la possibilité de collaborer avec des juristes japonais dans une entreprise mixte ont également été incluses dans la nouvelle loi adoptée par le Parlement en mai.

Pour les services financiers, toute une série de réformes sont proposées dans le cadre de la déréglementation adoptée le 5 juillet. Elles comprennent notamment l'introduction d'un système de courtage dans les assurances, des dispositions pour passer d'un régime d'agrément pour les produits d'assurance à un régime de simple notification et toute une série d'autres libéralisations, d'améliorations des procédures et de réformes des réglementations existantes. Malheureusement, les mesures prévues ne peuvent être considérées comme une réponse adéquate aux demandes européennes, et la liste de demandes de déréglementation transmise aux Japonais le 28 octobre réitère les demandes de l'Union européenne.

Le récent problème concernant l'importation d'eaux minérales a été résolu par la partie japonaise par une modification des réglementations telle que proposée lors des consultations à haut niveau qui se sont tenues en juillet de cette année.

Les autorités japonaises ont finalement accepté le traitement par le froid à bord pour les citrons exportés d'Espagne en conteneurs avec quatre capteurs (ils avaient insisté au préalable sur six capteurs). Si cette solution résout un problème dans le domaine phytosanitaire pour un Etat Membre, il y a encore beaucoup à faire dans le domaine de l'accès au marché pour les produits agricoles et les produits alimentaires pour l'Union Européenne dans son ensemble.

Bien que la suppression de la différence en matière de taxes sur les boissons spiritueuses reste l'une des demandes essentielles de l'Union européenne, il est vrai également que les autorités japonaises ont réalisé des progrès en réduisant cette différence dans deux budgets, l'exercice 1989 et l'exercice 1994.

La législation relative aux grands magasins de détail: les autorités japonaises ont accédé à une des demandes de l'Union européenne à savoir supprimer le moratoire sur les ventes de boissons spiritueuses pour les magasins de plus de 10 000 m<sup>2</sup>. Cela reste une importante concession, mais qu'une libéralisation similaire devrait être introduite pour les plus petits magasins.

L'obligation de consulter les commerçants voisins a été supprimée. Depuis la dernière réunion ministérielle de janvier 1993, les règlements sur les heures de fermeture et les jours de fermeture obligatoire ont été assouplis pour les grands magasins de détail (loi adoptée le 1er mai 1994). Le nombre de règlements limitant l'exploitation de grands magasins de détail est toutefois élevé et il y a encore beaucoup à faire.

A partir d'avril 1995, une date indiquant la limite de fraîcheur ("à consommer de préférence avant") sera introduite à la place de l'usage de la "date de fabrication". Ce nouveau système qui est compatible avec le Codex Alimentarius, est accueilli favorablement par la Commission.

Néanmoins, la demande suivante demeure : le Ministère de l'Agriculture devrait (i) émettre des instructions administratives qui indiqueraient qu'il n'est pas nécessaire d'utiliser la date de fabrication en supplément de la date "à consommer de préférence avant", et (ii) éviter de faire des déclarations publiques disant que le gouvernement japonais ne peut pas interdire l'utilisation dans l'étiquetage de la date de fabrication.

La Commission a accueilli favorablement l'initiative du MITI de mettre sur la table une proposition constructive pour tenter de résoudre une question de longue date des textiles en lin et en "ramie" qui sont tous les deux étiquetés avec le mot "asa". Bien que la requête de l'Union européenne de rendre obligatoire que l'étiquetage fasse clairement la différence entre le lin "asa" et le "ramie asa" soit maintenue, la Commission est disposée à s'engager avec l'industrie, le MITI et JETRO dans des activités de promotion basées sur cet étiquetage additionnel volontaire, au moins pour une période d'essai appropriée.

La Commission a accueilli favorablement l'intention du MITI de faire passer tous les 500 équipements électriques (avec des exceptions limitées) de la catégorie A (certification gouvernementale) à la catégorie B (auto-certification) sur les 5 prochaines années. Néanmoins, la Commission maintient sa requête que la durée de la période transitoire, pendant laquelle les équipements électriques pourraient être certifiés, soit conformément à la traditionnelle norme japonaise JIS, soit conformément à la nouvelle norme IEC, ne soit pas plus longue que nécessaire.

## ANNEXE III

## LE CADRE ACTUEL DE LA COOPERATION COMMISSION/JAPON

I. POLITIQUE INDUSTRIELLE ET COOPERATION

Le renforcement de la coopération industrielle UE/Japon constitue une politique européenne de première importance. Celle-ci a commencé avec un certain nombre d'initiatives individuelles qui ont conduit par la suite à une approche plus systématique. Un projet pilote conjoint dans le domaine de l'électronique de consommation a été entamé en 1991 et lancé en 1993. Compte tenu du succès de ce programme des projets similaires sont en train d'être lancés dans d'autres domaines tels que les équipements automobiles (le premier séminaire JAMA-CLEPA "Vendre des équipements automobiles européens aux constructeurs automobiles japonais" s'est tenu à Paris les 6-7 mars 1995), les ordinateurs et les équipements de bureau (le programme euro-japonais de sous-traitance de technologies de l'information), et pourraient être étendus à d'autres secteurs.

L'instauration d'un dialogue régulier UE-Japon sur la politique industrielle et la coopération industrielle au niveau ministériel a été entamée lors de la réunion ministérielle de janvier 1993. Des réunions annuelles de haut niveau ont lieu au niveau des directeurs généraux vers le milieu de l'année et un examen annuel à mi-parcours est fait au niveau des directeurs vers la fin de l'année. Le but de ce dialogue est de créer un forum pour suivre les projets de coopération individuels, construire sur l'expérience acquise et multiplier de telles initiatives. Le premier dialogue a eu lieu à Bruxelles les 26 et 27 mai 1993 et a été principalement consacré à la discussion sur la façon de stimuler les contacts d'industrie à industrie dans un cadre bilatéral.

Le deuxième dialogue s'est tenu le 14 juin 1994. Il y a été convenu d'élargir la coopération industrielle aux pièces détachées pour automobiles et aux équipements pour bureaux, de créer un nouveau groupe de travail sur la politique de l'information et de créer une table ronde pour le monde de l'industrie à laquelle participeront des chefs d'entreprises d'envergure des deux parties. Cette première table ronde a eu lieu le 9 février 1995. Les industriels ont décidé d'échanger des informations, en particulier sur les questions de normalisation, et de lancer des groupes de travail sur différents domaines tels que la déréglementation, la privatisation, l'environnement, la normalisation, la protection des droits de propriété intellectuelle, la création d'une infrastructure d'information globale, le capital mixte, la stratégie vis-à-vis des pays du tiers-monde et le marché du travail.



L'objectif du groupe de travail sur la politique de l'information est d'échanger des informations en relation avec le développement de l'infrastructure mondiale de l'information, de promouvoir une convergence des politiques entre l'UE et le Japon et de développer des projets communs pour l'application des technologies de l'information. Ce groupe discute en particulier du cadre légal et institutionnel, de l'interopérabilité, de la recherche et développement, des ressources humaines, des applications et de l'évaluation des potentiels de marché.

En complément des cours de formation offerts par le Centre de coopération industrielle UE-Japon, la Commission sélectionne et soutient financièrement de jeunes ingénieurs européens qui participent au programme japonais "Manufacturing Technology Fellowship Programme", qui leur permet de travailler dans des usines japonaises pour une période de 6 à 11 mois.

Le mandat pour le programme de coopération "Intelligent Manufacturing System" impliquant l'Union européenne, le Japon, les pays de l'AELE, les Etats-Unis, le Canada et l'Australie et actuellement en discussion au Conseil. Ce programme, qui implique des compagnies européennes des secteurs de l'automatisation, de l'aérospatiale, de la chimie, des technologies de l'information, de la machine-outil, a un grand potentiel.

## 2. COOPERATION EN MATIERE DE POLITIQUE DE CONCURRENCE

Le dialogue dans ce secteur est mené sous forme de consultations annuelles à haut niveau entre la Fair Trade Commission japonaise et la Commission européenne au niveau des directeurs généraux. Ces consultations sont régulièrement assorties d'une réunion entre le président de la Fair Trade Commission et le commissaire responsable de la politique de concurrence (M. Van Miert). Par ailleurs, depuis 1993 des séminaires sur la politique de concurrence se tiennent régulièrement à Tokyo et à Bruxelles alternativement.

Sur une demande de la Commission européenne, la FTC a réalisé deux études sur des domaines spécifiques (distribution agro-chimique et industrie du caoutchouc synthétique) dans lesquels la violation possible des règles de concurrence porte préjudice aux exportateurs européens. Les deux parties évaluent actuellement les résultats de ces rapports.

Deux séminaires sur la politique de concurrence de l'UE-Japon auxquels ont participé les autorités responsables de la concurrence, des associations d'industriels et de consommateurs, des membres du Parlement européen et des milieux académiques se sont tenus à Tokyo (novembre 1993) et à Bruxelles (septembre 1994).

Enfin, en décembre 1994, la Fair Trade Commission (FTC) a lancé à la demande de la Commission une étude sur les violations possibles des règles de concurrence dans le secteur des appareils de terrassement.

### 3. COOPERATION EN MATIERE DE SCIENCE ET TECHNOLOGIE

A la réunion ministérielle de janvier 1993, il a été décidé de créer un forum Science et Technologie où la politique pourrait être discutée et coordonnée et où des projets bilatéraux en cours pourraient être examinés. Cette idée a été confirmée au cours de l'été 1993 par un échange de lettres officiel entre les commissaires Sir Leon Brittan, Bangemann et Ruberti d'une part et le ministre des Affaires étrangères japonais M. Muto, d'autre part.

La première réunion du forum S&T au niveau ministériel a eu lieu en juin 1994. En outre, la visite au Japon du commissaire Ruberti à l'occasion du forum a donné un nouvel élan au dialogue entre diverses institutions japonaises et la Commission. Ces réunions ont posé les bases d'un éventuel programme d'échanges d'universitaires entre le Japon et l'UE. Ces réunions ont également donné l'opportunité de passer en revue la coopération existante bilatérale et multilatérale. Le thème principal était centré sur la question des ressources humaines, y compris le programme de science et technologie (bourses-stages) (Science and Technology Fellowship Programme) qui est lié au programme japonais "Japanese Science and Technology Fellowship" et depuis 1994 avec la "Japanese Society for Promotion of Science".

### 4. COOPERATION DANS LE DOMAINE DES TELECOMMUNICATIONS ET SECTEURS CONNEXES

Une bonne relation de travail a été établie avec le Ministère des Postes et Télécommunications (MPT) depuis le début de la politique communautaire des télécommunications en 1986.

Un échange sur les politiques de communication a lieu chaque année entre le MPT et la Commission au niveau des Directeurs Généraux. Ces réunions plénières sont complétées par des échanges annuels au niveau des experts des administrations dans un réseau de groupe de travail (Network working group) pour discuter dans le détail de sujets d'intérêt commun. Ce réseau est en train de lancer des activités pratiques de collaboration telles que les tests sur l'interopérabilité des équipements terminaux de ISDN, et cet exercice associe des entreprises japonaises et européennes. Un groupe distinct (trilatéral USA-Japon-UE) discute annuellement des questions relatives au système futur de télécommunications mobiles terrestres, tant sur le plan de la normalisation que sur l'usage des fréquences.

Dans le but de développer le dialogue entre les représentants de l'industrie, la Commission a pris l'initiative d'organiser un forum sur les communications (Paris, juin 1994) qui a rassemblé environ 150 industriels du Japon et d'Europe pour discuter des aspects réglementaires, d'accès au marché, et de tendances technologiques. Le MPT organisera une deuxième rencontre de ce type en septembre 1995 à Tokyo.

Ces contacts à différents niveaux ont de nombreux objectifs : collecte d'informations sur les tendances des politiques de télécommunication, télédiffusion et multimedia (comme complément aux exercices multilatéraux tels que GATS/NGTB, ITU, UPU, etc); le suivi du processus de déréglementation au Japon qui est d'une importance particulière dans le domaine des télécommunications étant donné la globalisation de l'industrie du multimedia et de la communication; définition de la position européenne sur certains aspects spécifiques de l'accès au marché (y compris les services de télécommunication) et la coopération dans la normalisation. L'émergence de la discussion globale sur la société de l'information a dominé la plupart des échanges récents. La conférence du G7 sur la Société de l'Information Globale (Bruxelles, février 1995) a recommandé 12 projets pilotes pour lesquels des opérateurs japonais et européens ont manifesté un intérêt.

##### 5. COOPERATION DANS LE DOMAINE DES AFFAIRES SOCIALES

La coopération dans le domaine des affaires sociales a été lancée lors de la visite du commissaire Papandreou au Japon en 1990. Les activités ont démarré en 1991 par une conférence tripartite (associant des représentants des gouvernements, des associations d'employeurs et des syndicats) sur les relations sociales à Bruxelles. Au cours de la réunion entre le commissaire Papandreou et le ministre japonais du Travail, M. Okabe en octobre 1991, il a été décidé de poursuivre la coopération en organisant les manifestations suivantes tous les ans:

- une conférence/séminaire tripartite pour discuter des affaires courantes. Ce séminaire ou conférence est assorti d'une réunion à haut niveau
- un programme d'échange annuel pour les experts en relations sociales
- un programme d'étude conjoint.

En 1994, le symposium UE/Japon qui s'est tenu à Tokyo a été consacré à "Changements emploi/environnement - flexibilité des pratiques de l'emploi". Au cours de la consultation à haut niveau, le Commissaire Flynn et le Ministre japonais du Travail, Madame Hamamoto, ont souligné l'importance de cette coopération dans le domaine des affaires sociales entre l'Union européenne et le Japon comme facteur contribuant à une meilleure compréhension mutuelle des problèmes, des systèmes et des politiques.

## 6. COOPERATION DANS LE DOMAINE DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT

La décision d'entamer une coopération et un dialogue bilatéral pour les questions d'aide au développement a été prise lors de la visite du président Delors et du commissaire Andriessen au Japon en 1991. Depuis lors, il y a eu quatre réunions bilatérales au niveau du directeur général, en octobre 1991, en juillet 1992, en octobre 1993 et en juillet 1994. Jusqu'à présent, le dialogue s'est concentré sur des questions de politique plutôt que sur des projets concrets quoique l'objectif soit d'arriver à des activités de coopération concrètes.

## 7. COOPERATION DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le dialogue entre l'Union européenne et le Japon dans ce domaine existe déjà depuis plus d'une décennie. Le dialogue et la coopération sur l'environnement ont été entamés officiellement en 1977 par un échange de lettres, et des consultations annuelles à haut niveau (directeur général) se sont tenues depuis 1990. C'est un domaine qui devient de plus en plus important pour les deux parties. Les récentes discussions couvrent plusieurs domaines, notamment la mise en oeuvre des conventions environnementales globales, la suite de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992, la gestion des déchets et le renforcement du cadre législatif pour protéger l'environnement, tous également importants pour le Japon ainsi que pour l'Union Européenne.

L'ampleur des discussions montre l'importance que le Japon et l'Union Européenne attachent à une approche conjointe afin de résoudre les problèmes environnementaux globaux. De plus, le Traité de Maastricht souligne la nécessité de bien inclure les considérations environnementales dans les autres politiques. Dans ce contexte, le commerce et l'environnement est un des points les plus importants pour le dialogue environnemental UE/Japon.

## 8. COOPERATION EN MATIERE DE CULTURE

Il existe également une coopération bilatérale en matière de culture au niveau européen. La déclaration conjointe de 1991 cite la culture comme un des domaines dans lesquels la coopération doit être renforcée et développée. Jusqu'à la ratification du Traité de Maastricht, le progrès en termes de coopération dans ce domaine a été limité.

Il a été uniquement possible d'organiser quelques actions telles des tournées orchestrales (l'Orchestre symphonique Yomiuri à Anvers, la capitale de l'Europe culturelle 1993, et la tournée au Japon de l'Orchestre baroque de la Communauté européenne en automne 1993) et une série de séminaires annuels d'études comparatives développées entre l'Université de Sophia et l'Institut Universitaire de Florence avec le soutien de la Fondation Japon.

Sur la base du Traité de Maastricht (article 128) et des conclusions du Conseil du 10 novembre 1994, l'action de la Communauté européenne en faveur des échanges culturels doit respecter le principe de subsidiarité et l'exigence de complémentarité à l'action des Etats Membres.

## 9. COOPERATION EN MATIERE D'EDUCATION

Dans la Communication au Conseil sur l'éducation de 1992, la Commission indique que la coopération dans le domaine d'une meilleure éducation avec les Etats-Unis pourrait servir de modèle pour des coopérations éventuelles avec le Japon. Le 10 juin 1994, le Professeur Ruberti, dans une rencontre avec son homologue japonais de l'époque, Mme Akamatsu, a confirmé le désir mutuel pour un échange de vues à tous les niveaux dans les matières d'éducation et d'échanges académiques. Les questions telles que la qualité des universités et la façon d'accroître le nombre d'échanges inter-universitaires ont été mentionnées.

Il est proposé que des efforts soient entrepris de chaque côté pour explorer les possibilités d'une coopération équilibrée dans les domaines de l'éducation supérieure et de la formation continue, tels que le développement programmes de formation communs, y compris des échanges associés de personnel et d'étudiants, la reconnaissance mutuelle des unités de valeur ("credits") et les coopérations industries-universités. Ces activités doivent s'appuyer sur l'expérience acquise dans le domaine de l'éducation transnationale et de la coopération pour la formation.

## 10. DIALOGUE SUR DES QUESTIONS DE MACRO-ECONOMIE ET DE SERVICES FINANCIERS

Un dialogue institutionnalisé a été établi en 1991 au niveau des directeurs généraux entre la Commission européenne et le ministère des Finances sur des questions de macro-économie et de services financiers. La dernière réunion a eu lieu à Tokyo le 22 juillet 1994.

Ce dialogue devrait permettre aux deux parties de mieux comprendre la situation économique dans les domaines respectifs. En outre, il est l'occasion de résoudre certains problèmes d'accès au marché, particulièrement dans le domaine des services financiers. Enfin, il permet de discuter de l'assistance macro-financière aux économies en transition et aux pays en développement.

Les consultations à haut niveau ont lieu chaque année entre la "Japanese Economic Planning Agency" et la Direction Générale pour les Affaires Economiques et Financière. Ces consultations donnent une occasion d'analyser l'évolution de l'économie mondiale avec un accent particulier sur le Japon et l'Union Européenne. Récemment, un dialogue a commencé sur certaines questions spécifiques telles que les effets macro-économiques de la suppression des barrières aux échanges (marché intérieur, déréglementation) et les conséquences budgétaires du vieillissement de la population.

## 11. DIALOGUE SUR LES QUESTIONS DE TRANSPORT

En 1992, des discussions annuelles entre la Commission et le Ministère des Transports ont été mises en place au niveau de Directeur Général. Ces discussions ont eu lieu en avril chaque année en alternance entre Tokyo et Bruxelles.

Ce dialogue devrait permettre aux deux côtés de mieux comprendre le développement de la politique des transports à l'intérieur de l'Union Européenne et entre l'Union Européenne et le Japon. En ouvrant un canal de communication permettant une discussion préliminaire à de nouveaux développements, ce dialogue pourrait aussi servir à renforcer la compréhension entre les deux côtés en réduisant ainsi les conflits potentiels. Ce dialogue offre aussi un potentiel pour la coopération dans les questions qui concernent la région Asie-Pacifique dans son ensemble.

## 12. NOUVEAUX PROJETS

L'idée de créer une "maison de l'Europe" à Tokyo a été lancée par le Parlement européen. Elle concerne l'établissement d'un centre pour les activités ayant trait à l'UE à Tokyo qui aurait l'avantage d'offrir des économies d'échelle pour plusieurs secteurs dans lesquels l'UE et ses Etats membres sont déjà actifs (par exemple coopération industrielle, promotion des exportations) et servirait de base pour de nouvelles activités telles que l'établissement d'une présence culturelle européenne dans la capitale japonaise.

Ce projet serait organisé et financé conjointement par l'UE et le Japon. Une étude de faisabilité sur cette maison de l'Europe a été lancée avec les autorités japonaises et le projet est actuellement élaboré par la European Business Community (EBC) à Tokyo.

ISSN 0254-1491

COM(95) 73 final

# DOCUMENTS

FR

11

---

N° de catalogue : CB-CO-95-094-FR-C

ISBN 92-77-86686-1

---

Office des publications officielles des Communautés européennes

L-2985 Luxembourg